

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex. EPCI du Bassin de Landres et à l'abrogation des cartes communales d'Avillers, Domprix et Xivry-Circourt

Par arrêté intercommunal du 19/02/2021, il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex. établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du Bassin de Landres, ainsi que sur l'abrogation des cartes communales des communes d'Avillers, Domprix et Xivry-Circourt,

Du lundi 15 mars 2021 à 8h00 au vendredi 16 avril 2021 à 16h00, soit une durée de 33 jours consécutifs

A cet effet, Mme Guylène CAILLARD a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nancy.

Les objectifs principaux du PLUi sont de permettre :

- Un développement urbain cohérent et économe en espace, s'appuyant sur les potentialités des tissus urbains pour économiser l'espace dédié à accueillir de l'habitat et des activités ;
- Une limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels ;
- La pérennisation et le confortement des activités économiques et touristiques ainsi que les équipements et services ;
- Une action sur le cadre de vie et son renfort à travers les espaces naturels et urbains,
- La protection et la valorisation des espaces urbains ;
- La réduction et la limitation de l'exposition aux risques et aux nuisances ;
- Le maintien de la biodiversité et la contribution à la préservation de l'environnement.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi de l'EPCI du Bassin de Landres éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire. En cas d'approbation, il sera alors opposable et remplacera les documents d'urbanisme en vigueur dans les 11 communes concernées.

Le dossier d'enquête publique comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale, ainsi que l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) consultées dans le cadre du PLUi sont joints au dossier.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi qu'un registre papier seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'enquête publique, situé dans les bureaux administratifs de la Communauté de Communes Cœur du Pays-Haut au 1, place du Colonel Fabien - 54 490 PIENNES, aux horaires habituels d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Un dossier d'enquête publique dématérialisé, ainsi qu'un registre papier seront consultables dans chacune des mairies des communes concernées par l'enquête publique, aux horaires et lieux habituels d'ouverture suivants :

AVILLERS :	Lundi et jeudi de 16h à 18h	PIENNES :	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
BOULIGNY :	Du lundi au vendredi de 8h à 15h (ouverture au public sur rendez-vous)	TRIEUX :	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Sur rendez-vous l'après-midi
DOMPRIX :	Mercredi de 13h à 14h	TUCQUEGNIEUX :	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 Samedi de 8h30 à 12h
JOUDREVILLE :	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h	XIVRY-CIRCOURT :	Lundi de 14h à 15h Mardi de 10h à 11h Jeudi de 17h30 à 18h30
LANDRES :	Du lundi au vendredi de 10h à 12h		
MAIRY-MAINVILLE :	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h		
MERCY-LE-BAS :	Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h Mercredi de 9h à 12h Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h		

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur la page suivante : <https://www.registredemat.fr/pluibl>

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées dans chacune des mairies aux dates suivantes :

AVILLERS :	Lundi 12 avril 2021 de 16h à 18h	MAIRY-MAINVILLE :	Vendredi 1 ^e avril de 9h30 à 11h30
BOULIGNY :	Jeudi 18 mars 2021 de 13h à 15h	MERCY-LE-BAS :	Jeudi 25 mars 2021 de 14h30 à 16h30
DOMPRIX :	Mercredi 31 mars 2021 de 13h à 14h Mercredi 14 avril 2021 de 13h à 14h	PIENNES :	Mercredi 14 avril 2021 de 15h à 17h
JOUDREVILLE :	Mardi 23 mars 2021 de 9h à 11h	TRIEUX :	Mardi 6 avril 2021 de 9h à 11h
LANDRES :	Lundi 15 mars 2021 de 10h à 12h	TUCQUEGNIEUX :	Samedi 27 mars 2021 de 9h30 à 11h30
		XIVRY-CIRCOURT :	Jeudi 25 mars 2021 de 17h30 à 18h30 Lundi 12 avril 2021 de 14h à 15h

Une permanence se tiendra de plus au sein des **bureaux de la CC Cœur du Pays-Haut**, situés au 1, place du Colonel Fabien - 54 490 PIENNES

Mercredi 31 mars 2021 de 15h à 17h
Vendredi 16 avril 2021 de 14h à 16h

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions soit :

- En les consignnant sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur et disponible dans chacune des mairies concernées, ainsi que dans les bureaux de la CC Cœur du Pays-Haut ;

En les consignnant sur le registre dématérialisé accessible sur le site de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pluibl>

- En les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire enquêteur au siège de l'enquête situé dans les bureaux administratifs de la CC Cœur du Pays-Haut au 1, place du Colonel Fabien à PIENNES.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux préfectures de la Meurthe et Moselle et de la Meuse, à la CC Cœur du Pays-Haut et dans les mairies des communes concernées pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site Internet de Cœur du Pays-Haut et sur sa page Facebook.

L'autorité responsable du projet de PLUi est la CC Cœur du Pays-Haut, représentée par son Président, M. Daniel MATERGIA et dont le siège se trouve au 71, route de Briey – 54 560 Audun-le-Roman.